

7^e édition

15-16 JUIN 2024

24hsaintpierre.org



24H SAINT-PIERRE 2024

RÈGLEMENT MÉDIAS

Ce document fixe l'ensemble des règles qui régissent l'activité des médias accrédités à l'occasion des 24H SAINT-PIERRE organisés par la Fondation Saint-Pierre. Avant toute demande d'accréditation, le demandeur doit lire ce règlement et en accepter le contenu. L'équipe presse se réserve le droit de modifier à tout moment ce document, sans préavis et avec application immédiate.

Demande d'accréditation

Pour chaque évènement, toute personne souhaitant obtenir une accréditation média pour l'évènement à venir doit remplir entièrement et personnellement le formulaire de demande d'accréditation. L'obtention d'un pass média donne droit à l'accès gratuit au site durant toute la durée de l'évènement. Une accréditation à l'évènement peut être suspendue à tout moment pour non-respect du règlement. La demande d'accréditation et la remise de chasuble reste au choix de l'équipe presse qui donnera sa décision finale quant à la validité de l'accréditation.

Matériel

L'utilisation de drone est strictement interdite pendant l'évènement. Les organisateurs peuvent suspendre l'accréditation d'un média/photographe/vidéaste pour non-respect de cette règle de sécurité. Pour les entreprises participant au challenge, des images drone réalisées par l'équipe production de l'évènement seront disponibles après l'évènement sur demande.

Les appareils photos et caméras sont autorisés pendant l'évènement. Les photographes s'engagent à respecter la sécurité sur le site et à ne pas gêner les compétitions et courses pour réaliser leurs contenus.

Vente de photos/vidéos

Les photos et vidéos sont à destination unique des médias. Il est strictement interdit de vendre des photos et vidéos pour des utilisations à des fins marketing ou à des entreprises concurrentes de la Fondation Saint-Pierre.

Zones autorisées

L'accréditation média est strictement personnelle et ne peut être cédée à une autre personne. Les médias accrédités ont accès au site et ont un accès privilégié aux épreuves pour réaliser leurs contenus, mais l'accréditation n'autorise pas l'accès aux espaces organisation.

Contact

Pour toute demande spécifique et afin d'optimiser les conditions de sécurité et de travail des médias, merci d'adresser vos remarques éventuelles à Margaux Arranger à l'adresse suivante : margaux.a@hurcn.com.